



Chapitre 3 Accords régionaux et bilatéraux de libre-échange et autres initiatives



[Table des matières](#) | [Précédent](#) | [Prochaine](#)

Le chapitre suivant contient :

[Introduction](#), [Négociations récemment conclues](#), [Négociations en cours](#), [Autres initiatives](#)

Introduction

Avec une économie axée sur le commerce et mondialement intégrée, le Canada bénéficie d'un système commercial international multilatéral, régional et bilatéral ouvert, transparent et fondé sur des règles. Les accords de libre-échange offrent au Canada un accès plus équitable face à des concurrents qui ont déjà signé des accords avec des marchés d'intérêt, et permettent de sécuriser les investissements canadiens. Ils fournissent également un meilleur accès aux marchés pour une large gamme de produits et services canadiens, encouragent les entreprises canadiennes à s'étendre sur les marchés étrangers et augmentent le niveau de vie en créant des emplois au Canada.

Soutenu par son engagement croissant au sein des Amériques et suivant la Stratégie commerciale mondiale, le Canada a donné un nouvel élan à son plan d'action en matière d'accords régionaux et bilatéraux de libre-échange. Enfin, un programme bilatéral dynamique fait comprendre à nos partenaires que le protectionnisme n'est pas la bonne approche en ces temps d'incertitudes économiques et montre clairement que l'on doit rechercher les possibilités d'expansion pour nos entreprises et nos citoyens.

En plus de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA, en vigueur depuis le 1er janvier 1994), le Canada a ratifié des accords de libre-échange avec Israël (1er janvier 1997), le Chili (5 juillet 1997) et le Costa Rica (1er novembre 2002). Le Canada continuera à chercher des moyens de créer de nouveaux débouchés qui renforceront l'économie canadienne et la rendront plus prospère au sein d'une économie mondiale en rapide évolution.

[Table des matières](#) | [Précédent](#) | [Prochaine](#)

Date de modification :
2013-02-01